

	
Délibération n°12	Conseil Municipal du Lundi 28 juin 2021
Direction Générale des Services	Domaine de compétence : 7.10 – Finances- Divers
<p>Le Lundi Vingt Huit Juin deux mille vingt et un à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 21/06/2021</p> <p>Membres présents : 26</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 3</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 2</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 2</p> <p>Nombre de votants : 29</p> <p>Affiché le 30/06/2021</p> </div>	<p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur GHESELLE Bernard, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Charles LANQUETIN, Adjoints, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Catherine SIBILSKI, Monsieur Adrien BACLET, Madame Marine NEMPONT, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Frédéric CADET, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur René BONVOISIN, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur BOUVILLE Jean Pierre, Conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Christelle BEURAIN à Madame TILLIER Nathalie, Monsieur Grégory HURTREL à Madame GOSSELIN Justine, Madame DENEUX Sophie à Monsieur BOUVILLE Jean-Pierre.</p> <p>Absent (s) excusé (s) : Monsieur Jean Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN.</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Xavier BRASSART</p> <p>Votants : 29</p> <p>Secrétaire de séance : Monsieur Maxime GUERVILLE.</p>
<p>Objet : Etals sur le Port d'ETAPLES SUR MER – Conventions de location des étals.</p>	
<p>Rapporteur : Monsieur Franck TINDILLER, Adjoint.</p>	
Synthèse de la délibération :	Validation des conventions de location des étals destinés à la pêche locale et à la vente de produits liés à l'activité de la mer

Vu l'article R 612-2 du Code des ports maritimes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention d'occupation du domaine public portuaire d'ETAPLES du 16 Mai 2017 formalisant les obligations réciproques de la Commune et du Département dans le cadre de l'exploitation des étals de pêche et du local à déchets réfrigéré,

Vu la délibération du Conseil municipal du 31 mai 2021 fixant les tarifs de location des

étals pour l'année 2021 à 1 795,00 €uros

Vu la Commission «Marine » en date du 9 juin 2021

Considérant les nouvelles dispositions mises en place par la CA2BM concernant la collecte et le traitement des déchets professionnels,

Considérant qu'il y a lieu de valider les conventions de mise à disposition des étals réservés à :

- la vente de la pêche locale
- la vente de produits liés à l'activité de la mer

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de valider les nouvelles conventions de mise à disposition des étals telles qu'annexées à la présente ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les convention annuelles qui seront conclues avec les locataires.

La délibération est adoptée par 29 voix pour:

Vu pour être affiché le 30 Juin 2021 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.